



Comité Ile de France de tarot

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Individuel - Open

Saison : 2021 / 2022

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.
Le championnat se déroule en 1 phase.

Finale en 3 séances

**le samedi 29 janvier 2022 à 13h30 et 20h45
le dimanche 30 janvier 2022 à 13h30**

Les horaires précis des séances du soir seront indiqués par les arbitres à l'issue de celles de l'après-midi.

**Au TAROT-BOIS-COLOMBES 92
136, rue de l'Abbé Glatz**

92270 - BOIS-COLOMBES

L'épreuve est ouverte à tous les affiliés de la zone 81 (comité Ile de France) à jour de licence.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque joueur devra s'inscrire avant le **27 janvier 2022** de préférence sur le site du Comité Ile de France à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr, ou auprès du directeur d'épreuve : [Yoann ROCHE](mailto:Yoann.ROCHE)

- par mail à yoanna75116@msn.com
- ou par téléphone au [06 12 97 99 79](tel:0612979979)

Participation : **10 € par joueur et par séance**
 5 € pour les juniors et les espoirs.
 Gratuit pour les joueurs qualifiés la saison précédente

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, les 10 premiers seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera :

du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai 2022 à EVIAN (74).

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 : Règles communes

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : articles 1, 10 et 19.
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : articles **20 à 40 bis (sauf le 36)**.

Fascicule 3 : Individuels

- Chapitre 2 : Règlement des compétitions
 - Section 2 : Déroulement du championnat open : **articles 6 à 10**.
 - Section 4 : Règles générales : **articles 16 à 20**.

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Le champion sortant 2019/2020 (Yoann ROCHE) occupera la place de Nord 1 à la 1^{ère} séance.

- 1^{ère} séance : mise en place équilibrée par le programme Extar sauf Nord 1.
- 2^{ème} séance : serpentин suivant le classement de la 1^{ère} séance.
- 3^{ème} séance : serpentин suivant le classement à l'issue des 2 premières séances.

Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP

✚ **Indice des PCN**
Demi-finale : 1.5
Finale : 1.8

✚ **PP : 25 / 20 / 16 / 13 / 10 / 8 / 7 / 5 / 4 / 3 / 3 / 2**

✚ **Coefficient de séances** :

- Le pourcentage d'éliminés entre 2 séances ne doit pas excéder 50%.
- Le coefficient de chaque première séance est de 1. Le coefficient de la séance suivante est :
- Identique s'il n'y a pas de joueur éliminé.
- Majoré de 0.05 si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 20%.
- Majoré de 0.10 si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 42%.
- Majoré de 0.15 si le pourcentage d'éliminés est supérieur ou égal à 42%.

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

- Accès aux salles :** accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
- Discipline :** tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
- Tabagisme :** toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
- Téléphone :** Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.
- Mesures sanitaires :** Pass sanitaire, masque et gel obligatoires

Le Directeur d'épreuve

Yoann ROCHE

La Présidente de la C.C. R

Lydia JANNEAU

Le Président de zone

Michel SOROLLA